



LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

ALLEMAGNE. — FRANCFORT, 17 MARS.

Le 14 mars a été célébré avec pompe à Darmstadt la fête de Mozart, ce puissant et fécond génie dont s'honore l'Allemagne et dont l'Europe ne parle qu'avec admiration et respect. On cherche en vain à Vienne un monument, une simple pierre qui indique le lieu où repose l'immortel compositeur. Salzbourg où est né Mozart et où sa veuve existe, accablée sous le poids des ans, a adressé à tous les amis de la musique allemande une invitation de contribuer à l'érection d'un monument à élever à ce grand génie dans sa ville natale. Honneur à Darmstadt qui a noblement répondu à l'appel, honneur au comité qui a organisé avec autant de tact et de goût que de sentiment une des plus nobles fêtes dont la ville grand-ducale puisse conserver le souvenir. Le jour choisi était celui de la fête de la princesse Mathilde, grande-duchesse héréditaire LL. AA. RR. le grand-duc et le grand-duc héréditaire avaient daigné applaudir à l'association des deux solennités. La poésie, la musique et toutes les ressources de l'art dramatique se sont réunies pour retracer, avec des tableaux remarquables, toute la vie de Mozart, depuis sa tendre jeunesse et son accueil par Marie-Thérèse, jusqu'au lit de mort où il compose le fameux Requiem. La fête s'est terminée par l'apothéose de Mozart, au bruit d'une symphonie de la mâle et vigoureuse composition de Beethoven.

FRANCE. — PARIS, 21 MARS.

Un journal légitimiste, la Gazette de France, publie les détails suivants sur les sentiments politiques et religieux de M. de Pradt à la fin de sa vie :

Vers la fin de décembre dernier, peu de temps après son arrivée à Paris, M. de Pradt vint à la Gazette de France, où sa présence excita quelque étonnement ; car c'était tout à fait une visite imprévue et inattendue. Naturellement communicatif, l'ancien archevêque de Malines se livra, avec les rédacteurs, à tout l'épanchement de sa pensée. Il éprouvait le besoin de leur témoigner ses sympathies sur la plupart des questions essentielles de principes politiques. Sa démarche paraissait avoir surtout pour but de s'associer à la rédaction de la Gazette de France. Ce qu'il y eut de remarquable dans cette entrevue assez longue, ce furent les regrets exprimés par lui, les anxiétés de son âme, sur la situation actuelle, ses espérances relativement à son issue, et une appréciation pénétrante et juste de l'état des choses. Comme un flambeau près de s'éteindre, il jetait de vives lueurs, et ses lueurs éclairaient le présent et l'avenir.

Mais ce qui perçait au milieu de tous ses sentiments et de toutes ses prévisions, c'était un besoin de se réhabiliter lui-même pour le temps dont il sentait l'approche et de reconquérir à la fois le calme de la conscience et l'estime des hommes. Cette phrase remarquable revenait souvent dans sa conversation : *Il faut honorer sa vieillesse*, mot de repentir annonçant dans celui qui le prononçait un grand retour sur lui-même. Ses derniers écrits, en effet, entr'autres celui qui a pour titre : *Régicide et régicide*, semblent avoir

été inspirés par une illumination de la vérité, en présence de la mort.

Sans doute il veut mieux honorer toute sa carrière ; mais les contemporains de M. Pradt qui, comme lui, ont été emportés dans le mouvement des révolutions, n'entendent-ils pas ce mot qui s'adresse à eux aussi : *Il faut honorer sa vieillesse.*

Dimanche dernier il nous écrivit le billet suivant en nous envoyant un article en faveur du clergé espagnol :

« Messieurs, comme les chambres vaquent aujourd'hui et peuvent vous laisser la disposition de quelque place dans la Gazette, j'ai saisi ce moment pour vous adresser le morceau ci-joint, espérant que la conformité de ses principes avec les vôtres lui vaudrait un intérêt favorable. »

« Agrérez, messieurs, l'assurance de ma haute considération très-distinguée. »

« A Paris, 5. »

Mgr. l'archevêque de Paris, assisté de M. le curé et de M. le premier vicaire de la Madeleine, a passé la nuit auprès de l'ancien archevêque de Malines qui les a édifiés par la sincérité de ses sentiments religieux. Les derniers écrits de M. Pradt ont été confiés à la Gazette de France et on peut remarquer dans ceux que nous avons publiés sur l'Espagne et sur le clergé que leur auteur était revenu à la vérité politique aussi sincèrement que, dans ses derniers moments, il s'est montré fidèle à la religion et à l'église dont il avait été un des dignitaires.

Ainsi les hommes dans leur vieillesse reviennent, comme par une pente irrésistible, à leurs premières idées. Ce que M. de Pradt a publié dans ses derniers jours est digne de la position que M. de Pradt avait prise en 89 et de son meilleur ouvrage ; *l'Antidote au Congrès de Rastadt.*

Il était occupé actuellement à réunir et coordonner des matériaux pour une *Histoire de la Restauration*. Il se proposait aussi de faire un voyage en Angleterre pour examiner de près l'état actuel de ce pays, afin de retoucher le dernier ouvrage qu'il a publié sur *la Réforme Anglaise.*

— On écrit de Vendôme, le 16 mars :

« Aujourd'hui, le brigadier Bruyant a été conduit devant le 1er régiment de Hussards, réuni en entier sur l'Esplanade du quartier, pour y subir la dégradation militaire, résultant de la peine afflictive et infamante à laquelle il a été condamné à perpétuité par commutation de la peine de mort prononcée contre lui par le conseil de guerre. M. le colonel Degony, après avoir formé son régiment en carré, lui a adressé une allocution conçue à peu près en ces termes :

« Hussards, depuis le déplorable événement du 30 octobre, le nom de l'homme qui est devant vous n'a que trop souvent retenti et sa présence en ces lieux, en nous rappelant son crime et ceux plus grands encore qu'il a médités, vient réveiller notre indignation. »

« Il n'était pas digne d'être votre camarade celui qui, manquant au serment prêté devant cet étendard, n'a pas craint de trahir à la fois les devoirs de citoyen et de soldat. »

« Le double attentat qu'il a commis entraînant la peine capitale, elle a, en effet, été prononcée contre lui, le 12 décembre dernier, et si le roi, dans son inépuisable clémence,

n'avait daigné en adoucir la rigueur, Bruyant aurait dû s'en être dédit. Bruyant va subir la dégradation réservée à l'infamie. Qu'il serve d'exemple, non pour vous engager à vous prémuir les uns contre les autres. A Dieu ne plaise qu'il se retrouve jamais un second Bruyant dans un régiment qui ne cessera jamais de se distinguer par sa fidélité et son dévouement ; mais pour vous tenir en garde contre les tentatives qui pourraient être faites contre vous par les ennemis du gouvernement et de cette auguste famille, si constamment occupée de notre belle patrie ! »

Ces paroles ont été accueillies aux cris répétés de *Vive le Roi !*

Pendant cette allocution et pendant qu'on le dégradait, Bruyant a conservé la physionomie sombre qu'il avait pendant son procès et toute l'apparence de son insensibilité.

— La caisse d'épargne de Paris a reçu dimanche 19 et lundi 20 mars 1837, de 2,373 déposans, dont 372 nouveaux, la somme de 337,517 f. (M)

Les remboursements demandés se sont élevés à la somme de 1,475,000 fr. C'est à cette annonce que l'on attribue en partie la continuation de la baisse.

— La chambre de commerce de Saint-Etienne vient d'adresser au gouvernement une pétition demandant que l'ordonnance rendue récemment, qui déclare les pistolets de poche armes prohibées, soit rapportée. Les armuriers de Saint-Etienne ont adressé une pétition aux mêmes fins.

Bulletin de la bourse du 21 mars. — La baisse a fait aujourd'hui de rapides progrès ; les offres nombreuses de 3 p. c. dès l'ouverture de la bourse, l'ont fait fléchir à 78.30 (différence de 50 c. avec le cours de fermeture d'hier). Les autres fonds (sauf les Banques belges et les chemins de fer, ont été également affectés par cette panique, qui paraissait générale. Les Banques de France, les actions des canaux, les ducats ont suivi le mouvement. Les espagnols étaient très offerts à 25, sans preneurs. Aucune nouvelle cependant ne circulait en bourse, et la baisse semblait plutôt la conséquence des faillites nombreuses dont le commerce est affligé, que des nouvelles politiques. Il est à remarquer que les cours du 3 p. c. au comptant ont été plus chers que les cours fin du mois ; ainsi on cotait au comptant à 78.50, au moment même où l'on faisait 78.35 fin du mois. On doit conclure de là que la baisse vient plutôt des spéculateurs à terme que des rentiers, et que la liquidation prochaine pourrait amener quelque catastrophe, avec d'autant plus de raison que les reports des mois précédents sont faits sur des cours très élevés.

Au moment de la fermeture du parquet, les cours se sont élevés subitement.

AFFAIRES D'ESPAGNE.

On écrit de Bayonne, 18 mars :

De nombreuses dépêches de St-Sébastien viennent d'arriver en ville, elles s'accordent toutes à représenter comme complète et presque décisive la déroute du corps anglo-chrétien commandé par le général Evans.

Nous reproduisons les détails puisés dans ces diverses correspondances et qui peuvent jeter du jour sur cette désastreuse affaire.

La légion auxiliaire, après avoir triomphé dans la journée du 15, de la résistance la plus meurtrière, avait fini par s'emparer des positions qui devaient permettre de bombarder et d'emporter Hernani.

LES SIX QUALITÉS D'UNE FEMME.

ESQUISSE

Le lord Charles Dickson, âgé d'environ vingt huit ans, était un des dandys les plus recherchés de Londres. Grand, beau, plein d'esprit, il consacrait une partie de sa vie à ce que les Anglais appellent le *tailor*. Il ne s'occupait que de chasse, de chiens, de chevaux.

Il appartenait à l'aristocratie puissante, forte et riche du Royaume-Uni. Les caves de son château contenaient pour cent mille écus de vin ; son mobilier valait près d'un million ; les écuries de son château pouvaient nourrir cent chevaux ; de magnifiques tableaux ornaient sa galerie ; sa chasse était pour ainsi dire une chasse royale, et il pouvait faire deux lieues sans sortir de ses possessions.

Le lord se promenait un jour dans Hyde-Parc avec son ami Henri Bruntfield. Celui-ci, dont la naissance était moins illustre, avait des manières plus simples ; sa mise, quoique de très bon goût, était moins élégante et moins recherchée que celle de son ami ; sa taille était haute et bien prise, ses traits avaient une expression de douceur qui attiraient la confiance.

« Mais lady Sophie Harley, disait Bruntfield, vous ne nierez point, Charles, qu'elle ne soit bien jolie. »

« Oh ! mon cher ami, je regrette d'avoir à censurer votre goût. N'avez-vous point remarqué combien son menton est court, et combien la forme de son nez est désagréable ? Non, en vérité, je ne saurais jamais être charmé par une pareille beauté. »

« Ce nez, tout retroussé qu'il est, donne je ne sais quoi de piquant à sa physionomie ; mais avez-vous jamais vu un front plus beau et plus éclatant de blancheur ? »

« On dirait d'une montagne. »

« Ses yeux brillent d'un feu et d'une vivacité extraordinaires. »

« Ajoutez donc qu'ils sont dénués de candeur, et pleins seulement de hardiesse. »

« A l'ons donc ! et l'élégance et la flexibilité de sa taille, la grâce de son port et de ses mouvements ! »

« Oh ! Henri, répliqua le duc en souriant dédaigneusement, et en faisant tourner entre ses doigts les doubles branches de son binocle d'or, si vous êtes tant infatué du mérite de lady Sophie Harley, si vous êtes tant ébloui de sa beauté, que ne demandez-vous vous-même sa main ? »

« Vous êtes un bien singulier homme, répartit son ami, qui avait remarqué l'expression dédaigneuse de ses lèvres. Mais quel type de femme avez-vous donc rêvé ? Vous fait-il une femme brune, pâle,

ardente, espagnole, au visage mobile, aux yeux noirs et lançant des éclairs ? Miss Sophie Harley est blanche, blonde, fraîche et admirablement belle de tous points. Je parierais vingt mille guinees qu'en dépit de votre fortune, de votre rang, de votre naissance, de vos avantages extérieurs, et peut-être même à cause de tout cela, vous payerez la dette de l'humanité ; qu'en un mot, vous ne vous mariez que dans un âge très avancé, quand vous serez un vieux garçon. Comment se fait-il mon ami, continua-t-il doucement, que vous soyez si difficile ? Que vous fuit-il donc ? une Vénus, une Diane, une Junon ?

« Eh ! mon Dieu, vous me supposez donc bien de la vanité. Je veux tout simplement une femme, répondit Charles avec une modestie affectée, non pas sans doute une de ces emmitouflées comme des momies, aussi froides qu'elles, étalant dans nos cercles et dans nos spectacles une taille et de ces membres qui pourraient rivaliser avec ceux d'Hercule, ni une des petites et délicates créatures dont l'imagination se nourrit de romans, toujours prêtes à tomber en défaillance au plus petit mot qui choque leurs oreilles, et affectant une sensibilité qui ne fut jamais ni dans leur esprit ni dans leur cœur. »

« Voyez-vous, mon cher, continua-t-il en passant doucement son bras sous celui de son ami, mes idées touchant les perfections de la femme que je souhaite, et je puis ajouter (lord Charles Dickson était assurément un homme d'une très belle figure, et un des premiers dandys de Londres, et cependant sa modestie le fit hésiter un instant ; mais bientôt reprenant courage), mes idées sur la femme que je souhaite, continua-t-il, et je puis même dire dont je suis digne, ne sont pas aussi extravagantes que vous l'imaginez, Henri IV, dont vous faites tant de cas, exigeait sept perceptions. Je m'estimerais très heureux si la femme qui est destinée à porter mon nom en possédait seulement six. »

« Je ne saurais trop louer votre modestie, répondit ironiquement son ami. Mais, de grâce, dites moi quelles sont ces qualités ? »

« C'est, reprit aussitôt lord Charles, une haute naissance, la beauté, la prudence, l'esprit, la douceur et la fidélité. »

« Et j'enze-vous que la reine Marguerite de Valois apporta toutes ces vertus en dot à son époux, demanda Henri en souriant. Puis, ouvrant ses tablettes, il traça sur la feuille d'or dont elles étaient revêtues, les qualités que son ami venait d'énumérer, non pas avec un fragile crayon, mais avec la pointe aiguë d'un canif. Ces six vertus, ajouta-t-il, sont elles indispensables ? »

« Mais sans aucun doute, répondit lord Dickson. »

« Croyez-moi, mon cher lord, répondit Bruntfield, ne soyez pas si difficile ; soyez plus accommodant. Ne le savez-vous point ? on risque souvent de perdre tout en voulant trop gagner. Vous avez trouvé bien sou-

vent celle qui vous convenait, et vous avez fait le dédaigneux. Cela, je vous jure, n'est point habile. Plus d'un y a été pris avant vous. Miss Sophie Harley, dont vous faites si peu de cas, plaît à tout le monde par sa fraîcheur et par son aimable vivacité. L'expression de son beau visage est si douce et si serene, le son de sa voix si pur et si suave, son sourire et son regard sont si bienveillans et si calmes ! »

« Il me semble, mon cher, que votre admiration pour miss Harley se sent un peu de votre penchant à l'hyperbole. Vous me parlez avec tant de verve et de chaleur de miss Sophie, qu'il faut que vous en soyez amoureux vous-même. Ne craignez-vous pas que je me mette sur les rangs ? »

« Oh ! vous êtes trop exigeant, reprit Bruntfield, sans songer à répondre aux premières paroles. Vous avez trouvé des partis d'importance ; mais à vos yeux tout vous paraît trop chétif de moitié. L'une manque d'esprit, l'autre de candeur ; celle-ci a le nez de cette façon, celle-là a le menton trop court. Vous avez une grande fortune, une haute naissance, la chambre des pairs vous attend à la mort de votre père, et encore une fois vous verrez que malgré tous ces avantages vous regretterez plus tard de n'avoir pas su mettre des bornes à votre indécision et à vos caprices. Il viendra peut être un jour où je vous rappellerai cet entretien. Maintenant, je dois vous dire adieu, Charles. Miss Sophie vient de remonter en voiture, et, comme vous m'y avez engagé vous-même, je vous jure que je ferai tous mes efforts pour me rendre digne d'elle, et pour obtenir sa main. Assurément, si vous vous étiez mis sur les rangs, je n'eusse point été la disputer avec vous, et en vérité je suis enchanté de vous voir insensible à son mérite ! Adieu ! au revoir ! »

Les deux amis se firent une inclination de tête plus profonde que ne semblaient l'exiger leurs relations d'amitié, et les lois de la politesse, et se séparèrent ; lord Dickson prit, d'un pas nonchalant, par la petite porte qui conduisait alors de Hyde-Parc dans Piccadilly, et fredonnant la cavatine que Mara et Bellington avaient mise à la mode, Henri Bruntfield se dirigea d'un pas rapide vers la voiture du comte Harley dans laquelle l'on remarquait sa fille unique, la belle miss Sophie.

Il faut maintenant franchir l'espace de vingt-cinq ans. Le laps d'un quart de siècle opère de grands changements autour de nous ; il allume le feu de l'enthousiasme et de l'espérance dans les caractères doux de force et d'énergie ; tandis que l'âge voit le sceptre lui échapper des mains, l'homme d'état la fortune lui être infidèle, le monarque lui-même se voir trône brisé en éclats. Mais ceux qui dans le laps des années

Le 16, dans la matinée, l'armée anglo-christine avait été disposée de la manière suivante :

Le centre, composé en grande partie des régiments anglais, stationnait sur les hauteurs d'Oriamendi, la gauche s'appuyait sur Astigaraga. La droite avait pris position de l'autre côté d'Hernani.

L'attaque a été ouverte vers le midi par les carlistes qui ont fondu avec impétuosité sur les deux ailes. L'avantage leur est resté, dès le premier moment, contre l'aile gauche composée de deux régiments anglais et de deux régiments espagnols.

Le général Evans apprenant que ces régiments étaient culbutés, s'empressa de détacher du centre les chapelgoris, le régiment de la princesse et quelques bataillons anglais, qui parvinrent bientôt à rétablir la balance sur ce point. Mais l'attaque impétueuse dirigée contre la gauche n'avait été qu'un stratagème calculé pour engager Evans à dégarnir le centre.

Les carlistes ayant vu le succès de cette manœuvre ne s'obstinèrent pas à défendre le terrain contre les renforts qui étaient portés sur la gauche.

En un moment, toutes leurs masses concentrées s'ébranlèrent avec impétuosité et elles culbutèrent les anglo-christins, faisant à la bayonnette de larges trous dans leurs rangs. Les compagnies du centre écrasées et débordées par l'ennemi lâchèrent pied : ce fut le signal de la *saive qui peut*, la déroute fut générale. Si les canonniers anglais, faisant bonne contenance, n'avaient en ce moment protégé la retraite, qui se faisait dans un grand désordre, l'armée aurait pu être anéantie.

On ignore le chiffre de la perte des christins : elle doit avoir été considérable, car il n'a été fait aucun quartier. On parle de 1500 hommes mis hors de combat. La lutte a été acharnée sur quelques points; la bayonnette a décidé l'affaire. On compte parmi les officiers blessés le général Cliechester et le colonel de Laoy. Le régiment d'Oviedo est celui qui a le plus souffert.

Parmi les carlistes de distinction qui ont payé de leur personne, on cite surtout le baron de Los Valles, qui a été grièvement blessé. La perte a été aussi très-considérable du côté des carlistes.

L'infant don Sébastien était arrivé le matin sur le théâtre du combat, et le général Villaréal, arrivé pendant l'affaire, a contribué puissamment au succès en culbutant le centre de l'armée chrétienne. Ce général avait à cœur de venger la honte de sa défaite devant Bilbao.

Le député aux cortès Zujan a été témoin de toute l'affaire. Il ne ménage pas le général Saarsfield dont il censure amèrement la conduite, et il exprime tout le mécontentement que doit inspirer l'inaction du général Espartero tenu en échec par quelques bataillons. Ce député arrivé de Saint Sébastien à Bayonne, se dispose à partir pour Pampelune.

Le général Espartero est arrivé le 14 à Eybar dans le Guipuscoa avec une de ses brigades, et le 15 il a rétrogradé sur Durango pour s'opposer à des forces carlistes qui menaçaient son flanc gauche.

Relativement à Saarsfield, on dit que ce général, après avoir passé une nuit épouvantable à Irurzun, pendant laquelle il n'a cessé de pleuvoir et de neiger, s'est décidé à rétrograder sur Pampelune et s'est arrêté à Sarasa, où il est arrivé le 12.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 22 MARS.

Dans la séance d'aujourd'hui du conseil communal, M. Barbanson a présenté et développé une proposition tendant à obtenir que le conseil adresse à la législation une pétition en faveur de la réforme électorale. L'assemblée a décidé qu'elle s'occupera de cet objet après l'épuisement de son ordre du jour.

La prise en considération a été mise aux voix. 14 membres se sont prononcés pour l'affirmative, 9 pour la négative; 2 membres, MM. Coghén et d'Hooghvorst se sont abstenus comme membres de la législation. La proposition a été prise en considération; elle sera renvoyée à une commission.

Il n'est rien à perdre et tout à gagner, regardent l'avenir comme la réalisation de leurs espérances de bonheur. Pour ceux là le sable que renferme le sablier du temps brille à leurs yeux de l'éclat du diamant, sans faire attention à leur main sèche qui tient le sablier. C'est sans doute un grand bien que cela soit ainsi; car une des plus grandes consolations que le créateur ait données à la créature, c'est l'espérance qui ne cesse jamais de luire à ses yeux.

Yingt ans avaient passé sur la tête de lord Charles Dickson, depuis le jour où sir Bruntfield avait gravé sur ses tablettes les six vertus indispensables qui devaient orner le cœur de la femme destinée à porter le nom du noble lord. Celui-ci était encore célibataire, toujours en quête de l'objet digne de ses affections. Son goût difficile et dédaigneux n'avait point encore vu de femme qui méritât son amour. Cependant il avait commencé à sentir qu'il était temps de s'engager dans les chaînes de l'hyménée; les atteintes de la vieillesse étaient profondément gravées sur son front. Depuis longtemps déjà il avait dû recourir à l'essence tyrienne pour donner leur ancien lustre à ses cheveux autrefois tant admirés des dames, et aujourd'hui sa belle tête jadis ondoyante de belles boucles de cheveux d'un blond éclatant, était maintenant couverte de cheveux faux.

L'âge l'avait fait bien déchoir. Son visage, qui avait perdu son bel ovale, s'était désagréablement arrondi; sa taille élégante et flexible était devenue forte et lourde, et son pied jadis si léger s'était maintenant appesanti. Il est aisé de réparer les ruines d'une maison; mais qui parvient jamais à réparer les ruines du corps? Le duc restait bien plus longtemps à table; il se plaisait à deviser sur les délices d'un fisan dressé en galantine, sur les mérites de la cuisine française et de la supériorité de celle-ci sur la cuisine nationale, et il se montrait fier de son cuisinier qu'il avait fait venir de Paris. Dans une société de gastronomes, il s'était acquis un immortal honneur en ajoutant un certain ingrédient à la sauce à l'Aurore de M. Dolly.

Ces penchans à la gourmandise sont les précurseurs assurés de la vieillesse et du changement qui se fait dans la constitution. Aussi lord Charles était considéré maintenant comme un gentleman d'un certain âge.

Lorsqu'il quittait sa loge à l'Opéra, il avait soin, avant de monter en voiture, de mettre autour de son cou pardessus sa cravate un énorme mouchoir de soie pour se garantir de la fraîcheur de l'air. Souvent il était tourmenté par de violentes douleurs de goutte. Son naturel autrefois aimable, doux et bienveillant, était devenu brusque, dur, emporté; et s'il avait été moins bien élevé, s'il n'avait montré dans le

L'entreprise connue sous le nom de *Messageries du Commerce*, qui a établi un nouveau service de diligences de Mons à Namur, en activité depuis le 15 mars, prend de l'extension, ainsi qu'on devait s'y attendre. Elle en organise en ce moment de *Mons à Bruxelles*, pour le 1er avril prochain, et il n'est pas douteux que cette nouvelle exploitation n'obtienne autant de succès que la première.

Le roi a fait remettre une riche parure à M^{me} de Belleville Oury, qui s'était fait entendre au concert de la cour.

LIÈGE, LE 23 MARS.

CONSEIL COMMUNAL.

Séance du 22 mars. — Absens : MM. Chefnéux, indisposé, et Bel-lefroid.

Le procès-verbal est lu et adopté. Parmi les communications, nous avons remarqué une demande du colonel du 3^e régiment d'artillerie tendante à ce que la ville fasse immédiatement l'acquisition d'un champ de manœuvre.

La demande est renvoyée à la commission qui s'occupera de cette affaire.

M. Delhier présente un règlement sur la vérification des décès. L'art. 70 du code civil impose à l'officier de l'état civil l'obligation de se transporter ou se faire transporter par un officier de santé, mais dans les villes l'échevin ne peut remplir ce devoir. En France on délègue des médecins pour cette vérification; à Bruxelles ce soin est rempli par le commissaire de police, ce qui ne fait pas atteindre le but. Voici quelques-unes de ces dispositions :

Il y aura deux médecins ou chirurgiens à la nomination du collège.

Le traitement sera pour chacun de 700 frs.

Le titulaire pourra se faire remplacer par un médecin agréé du collège.

Il sera dressé un procès-verbal circonstancié de l'état dans lequel se trouve le cadavre.

M. Brixhe demande que le nombre de médecins soit élevé à quatre avec 500 frs. d'appointement.

M. Capitaine demande que l'on adresse une pétition aux chambres tendante à ce que la législation modifie l'art. 71 du code civil, il ne désire pas que le conseil communal abroge une disposition aussi impérative.

M. Delhier soutient qu'il est dans les attributions de l'administration locale de différer l'inhumation après 24 heures et par suite de prendre les mesures pour s'assurer de la mort réelle. Le règlement ne modifie pas la loi, il se concilie avec elle et laisse toujours la responsabilité sur l'échevin délégué à l'état civil.

Après quelques observations, plusieurs membres demandent que la discussion du règlement soit postposée à samedi, et que le traitement soit voté immédiatement.

Le traitement des médecins sera-t-il de 2000 frs. sans rien préjuger sur le nombre et les mesures du service?

Pour l'affirmative 13 membres; pour la négative 11, qui sont : MM. Hennequin, Capitaine, Closset, Despa, Liou, Galand, Koeler, Neujean, Billy, Delhasse et Cox.

On reprend la discussion du budget.

M. Constant demande 10 que l'on vote 700 frs pour achat de lampes. Cette somme est portée en recette comme résultat de la vente de vieux matériaux de l'éclairage. — Adopté.

2^o Que l'on vote 960 fr. pour le pavage de la rue du Calvaire, au-dessus du faubourg St. Laurent, 45. — Adopté.

3^o Que l'on vote les frais de premier établissement pour l'éclairage par le gaz des 4 écoles de filles du soir. — M. Jamme demande 500 frs. pour chaque établissement; cette somme est éventuelle; en tout 2000 fr.

4^o Que l'on accorde un supplément de crédit à la fabrique de Saint-Pholien pour construire en pierres la tour de l'église, qui ne devait être construite qu'en briques.

L'on portera un crédit; s'il y a lieu, au Budget de 1833.

L'échevin chargé de la comptabilité établit le résultat des budgets de la manière suivante :

Budget ordinaire.		Budget supplémentaire.	
Dépenses ordinaires	777,957 43		
• extraordinaires	4,807,676 93		
Ajouter le 3 ^e tiers du prêt du gouvernement pour la caserne,		10,582 04	
Id. pour l'agrandissement du cimetière,		32,534 25	
Pour achat de lampes,		700	
Total général,	2,629,450 62		
Les recettes extraordinaires s'élevaient à	4,544,765 98		
• ordinaires	877,936 99		
Total,	2,419,702 97		
Déficit,	209,747 65		
En prenant pour base le résultat des taxes en 1836, on pourrait			

monde la sérénité de son visage, ses constans égards pour les bien-séances, et ses manières élégantes et polies, on eût pu l'accuser bien souvent d'incivilité, d'obstination et d'emportement. Ses dehors paisibles, enjoués, faisaient supposer une paix qui n'était point dans son cœur. Son chagrin, sa mauvaise humeur, ses injustices, retombaient sur ceux qui avaient besoin de lui, devaient supporter patiemment ses caprices; quelquefois même il lui arrivait de haïr ses gens; mais plus rarement ses chiens et ses chevaux; car il était membre de la société créée pour défendre les animaux contre la cruauté de leurs maîtres.

Cependant, tout vieux qu'il était, lord Charles avait encore bonne mine; son corps, quoique maintenant d'une forte complexion, était droit; quoiqu'il fût dépourvu de grâce et de souplesse, ses traits étaient loin de choquer et de déplaire, et, plus d'une belle dame regrettaît de le voir s'obstiner à vivre dans le célibat et dans la solitude.

Sir Henri Bruntfield avait agi contrairement à lord Charles. Plein d'estime et d'admiration pour miss Sophie, et persuadé que c'était la femme selon son cœur, il s'était pris d'amour pour elle, et comme sa naissance était supérieure à la sienne, il n'avait aspiré à sa main. Le comte Harley, voyant en sir Henri un homme doux, sensible, raisonnable, plein de délicatesse et d'honneur, avait vu avec plaisir que sa fille n'était pas insensible à ses hommages; et Bruntfield avait bientôt été l'heureux époux de la belle Sophie.

Sir Henri n'allait à Londres, après son mariage, qu'à l'époque de la session du parlement; car ayant été élu membre de la chambre des communes, il s'acquittait de ses honorables fonctions avec un zèle et une indépendance bien rares. Satisfait de son sort, sans ambition, il était traité avec toute sorte d'égards et de respects par les Tories, par les Whigs et par les radicaux. Lorsque le parlement eût prorogé, il se hâtait de retourner dans son château, qui était un lieu de délices et de repos, et pour ainsi dire une sorte d'Elysée pour lui, pour l'ange de paix et de beauté auquel il avait vu sa destinée et pour les tendres fruits de cette heureuse union. Le point de tristesse, point d'inquiétude; au contraire, tous les contentemens et les joies pures qu'on goûte au sein d'une famille vertueuse.

Il arriva qu'un soir, à l'époque des fêtes de Noël, comme le bonheur et l'allégresse délaçaient sur tous les visages, dans le salon du château, que les jeunes membres de la famille, jouaient et chantaient à tue-tête et que leurs parens, assis au coin du feu, s'entretenaient gravement de leurs intérêts privés et des affaires de l'état, des coups qui reteu-

augmenter le produit présumé de l'octroi de 65,150 (1). Dans ce cas le déficit ne serait plus que de 141,397 65.

Budget supplémentaire.	
Dépenses extraordinaires,	4,052,696 01
Champ de manœuvre,	425,000
Déficit du budget ordin.,	144,597 65
	4,322,293 66
Amortissement et intérêt de l'emprunt de 1,300,000	78,000
	4,400,293 66
Recettes.	
Majoration sur les taxes,	440,000
Emprunt,	1,300,000
Total,	1,740,000

Excédant, 39,706 34

Il doit être diminué de 2,000 frs. votés pour la vérification des décès, donc 37,706 34.

Il y a donc un déficit au budget ordinaire et un excédant au budget extraordinaire.

M. Constant établit des calculs pour le cas où un seul budget comprendrait les deux budgets, et il trouve un déficit à couvrir par un emprunt.

M. Forgeur fait remarquer que si l'on ouvre un emprunt de 2,000,000 au lieu de 1,300,000, il y aura un excédant au lieu d'un déficit; l'excédant tous les travaux ne se feront pas en une année et l'émission de l'emprunt n'aura lieu qu'au fur et à mesure des besoins.

Il émet le vœu que l'on fasse de l'emprunt une délibération spéciale, et qu'on y indique les dépenses qu'il est destiné à couvrir; il donne des développemens à ce mode qui aurait pour résultat de simplifier le budget, et d'établir un excédant de recettes.

M. Lion fait remarquer un double emploi dans les chiffres présentés par M. Constant; car dans les 140,000 frs. portés comme recettes de l'octroi au budget supplémentaire, se trouvent les 65,150 frs. qu'on a lieu d'espérer en plus sur les prévisions du budget ordinaire, d'après le tarif tel qu'il existe aujourd'hui. Ce membre du conseil appuie la division des recettes et dépenses en deux budgets, et pour le cas où ce mode ne serait point admis, la proposition de M. Forgeur tendante à une délibération spéciale pour l'emprunt et les travaux à y appliquer, lui semble préférable au système de M. Constant.

La commission du budget se réunira demain jeudi pour arrêter le chiffre du budget et examiner la proposition de M. Forgeur.

Sur le rapport de M. Delhier, le conseil décide que le collège sera chargé de mettre le plus tôt possible à la disposition des entrepreneurs du quai de halage la partie du jardin botanique de l'université qui doit leur être cédée.

M. Lion demande que le procès-verbal mentionne que la requête est fondée et que l'exécution en est renvoyée au collège.

Une discussion s'engage sur le point de savoir si l'on traitera la question du jardin botanique en public ou à huis clos. Il fallait les deux tiers des membres présents pour ce dernier mode de discussion; il ne s'est point rencontré.

M. Jamme donne lecture du rapport sur les terrains proposés pour le jardin botanique.

Ceux sur lesquels la discussion s'est restreinte dans l'examen des commissions de l'inspection et des travaux ce sont : le *Beau Mar*, le terrain Froidbise à *Sin Verron* et celui de *St. Léonard* au-delà de la fonderie et compris entre le Quai et le faubourg St. Léonard.

Voici le résultat des votes émis sur le meilleur terrain.

- 6 pour le Beau Mar.
- 4 pour le terrain Ste.-Véronique.
- (MM. Jamme et Lambinon)
- 2 pour celui de St. Léonard.
- (MM. Closset et Tilman.)

Les nouvelles d'Espagne donnent aujourd'hui des détails assez circonstanciés sur la défaite du général Evans. La conduite de Saarsfield est vivement blâmée. (V. France.)

M. L. de Lamme vient de publier de nouvelles observations sur les mines, et sous le titre de *Vices de la loi des mines*, il signale les imperfections dont la loi de 1810 lui paraît entachée et indique quelques-unes des améliorations dont elle lui semblerait susceptible.

Une nouvelle branche d'industrie, pour l'exportation, s'offre en ce moment à notre commerce; c'est la fabrication et l'expédition des farines. Le *Précurseur* a adressé à ce sujet d'excellentes observations aux industriels et aux négocians sur la nécessité de prendre les précautions les plus sévères pour ne pas compromettre dès son début un commerce qui peut devenir très-important.

A défaut de formalités d'inspection, qu'il serait si utile

(1) C'est une erreur, cette somme étant déjà comprise dans le chiffre de 140,000 porté au budget supplémentaire comme majoration sur la prévision au budget ordinaire et sur le nouveau tarif.

d'introduire en Belgique, dit le Précurseur, les autorités locales pourraient peut être, ou le commerce du moins devrait exiger que chaque fabricant imprimât, au fer chaud, une marque spéciale sur ses barils. En cas de négligence ou de malversation en certaines fabriques, les fâcheuses conséquences n'en atteindraient que les auteurs, tandis que si, par l'absence de ces marques, on ne pouvait remonter immédiatement à la source, le discrédit résultant d'une qualité mauvaise ou d'un emballage défectueux, atteindrait les farines belges en général; et les préventions, une fois établies à l'étranger, s'effacent bien difficilement.

L'administration communale et les habitants de Polleur viennent d'adresser une pétition à M. le ministre des travaux publics concernant l'importance communication à ouvrir entre Verviers et Francorchamps.

Nous apprenons de Hasselt qu'un projet de pétition pour la réforme électorale sera bientôt présenté au conseil par quelques-uns de ses membres.

On mande de la même ville: La construction de la nouvelle route de Hasselt à Beringen a été adjugée hier à M. Vivroux, de Liège, pour une somme de 455,000 francs.

Le bœuf qui a obtenu le prix de la régence, pèse 1,140 kilogrammes, et la genisse 840. Le premier de ces animaux appartenait au sieur Hannay, et le second à la veuve Brandt, marchands bouchers.

M. Watelet St-venart, distillateur à Huy (Namur), vient d'engraisser un bœuf qui ne le cède à aucun de ceux qu'on a vus à la foire de Bruxelles. Il pèse 3,200 livres; il a été vendu à M. Bougelot, boucher à Namur, et promené aujourd'hui dans les rues de cette ville.

Des charpentiers et maçons de la commune de Beernem (Flandre occidentale) ont déplacé, la semaine dernière, et transporté à une distance de 70 pieds la tour en bois de l'église de cette paroisse, pour l'assoir sur un nouvel édifice. Toutes les opérations se sont terminées sans dégâts ni malheurs. Une multitude de curieux, tant de Beernem que des communes avoisinantes, y a assisté.

Paganini va, dit-on, transporter les merveilles de son archet dans le Nouveau Monde. On espérait le voir à Paris; mais il vient de quitter Marseille pour se rendre au Havre, où il paraît avoir le projet de s'embarquer pour l'Amérique.

On nous écrit de Malines, 19 mars:

Il paraît que l'on commence à comprendre l'importance que doit acquérir, d'après toutes les positions, notre ville, comme point central des grandes communications des chemins de fer. Un particulier de cette ville vient d'acheter un terrain aux abords de la station; de la contenance d'environ un hectare, au prix de seize mille francs, pour y établir une fabrique. Cet exemple sera bientôt suivi par d'autres spéculateurs et industriels.

On lit ce qui suit dans un journal de Bruxelles: La reine est partie du palais, hier à deux heures et demie pour le château de Laeken où elle fera ses couches, parait-il, endéans la quinzaine.

Nous avons donné hier la discussion qui a eu lieu au sujet du cens électoral dans la séance du 16 février 1837; voici ce qui a été dit dans celle du 17:

Amendement de M. Masbourg, consistant à réduire d'un quart le taux du cens pour les villes et les campagnes.

Amendement de M. Dubus, tendant à ce que le cens soit fixé pour les campagnes, dans la Flandre orientale à 30 fl.; dans les provinces de la Flandre occidentale, Anvers, Brabant méridional, Hainaut et Liège 25; Limbourg, Luxembourg et Namur 20.

M. Masbourg développe son amendement.

M. Lebeau: Le préopinant a à justifié son amendement par aucune donnée statistique; tandis que le tableau de la commission est le fruit d'investigations scrupuleuses; si vous diminuez le cens, vous aurez des électeurs à l'Anglaise que l'on fera mouvoir dans tel ou tel sens. Je ne crains ni l'aristocratie, ni le clergé dans les campagnes, mais je ne veux pas qu'ils y aient le monopole électoral.

M. de Robaux: Les Belges ne doivent pas être comparés

aux Anglais qui sont soumis à l'aristocratie. Notre cens a été de 16 fl. et les votes n'ont pas été achetés.

L'amendement de M. Masbourg est rejeté. M. D. foere: Plus il y aura d'électeurs plus il sera difficile d'acheter des votes. La grande propriété en Belgique n'a d'ailleurs pas assez de fortune pour corrompre les électeurs comme en Angleterre.

M. de Bargnies: Les frais de déplacement ont été cause aux dernières élections, que beaucoup d'électeurs ne se sont pas rendus aux assemblées. Si vous baissez le cens, ceux qui sont moins fortunés ne s'y rendront pas davantage. Il est naturel que les moins instruits, les moins aisés, viennent moins que les autres. Dans le Hainaut où l'influence des nobles, des grands propriétaires et des curés est immense, les élections se faisaient sous l'ancien gouvernement par l'influence de deux ou trois individus.

Sur l'observation d'un député de la Flandre orientale, M. Dubus consent à ne faire que deux catégories. L'amendement de M. Dubus ainsi sous amendé est adopté par 63 voix contre 61.

M. Lebeau propose de réduire de moitié le cens des villes. M. Trentesaux propose la réduction d'un cinquième.

M. Lebeau: Le cens des campagnes ayant été diminué, il est juste que celui des villes le soit aussi, d'autant plus qu'elles sont les foyers de la civilisation et que les valeurs des propriétés bâties qui font en grande partie leur fortune ont considérablement diminué et ne se releveront pas de sitôt.

M. Vilain XIII propose la réduction d'un tiers pour les villes. Cette proposition est adoptée.

BANQUE LIÉGEOISE.

Le rapport fait par le conseil de surveillance de la Banque Liégeoise à MM. les actionnaires, présente la comparaison des opérations de 1836 avec celles de 1835. Les chiffres démontrent combien cet établissement a prospéré et augmenté son crédit, dans le cours de l'année qui vient de s'écouler; nous pensons qu'on ne les verra pas sans intérêt.

En 1836, prêts hypothécaires, 1,743,960 50
En 1835, ils avaient été de 919,813 76

Différence en plus 824,146 74

En 1836, prêts sur signatures, 1,582,633 69
En 1835, ils s'élevaient à 798,001 2

Différence en plus 784,632 67

En 1836, la Caisse d'Épargne a fourni 1,866,375 70
En 1835, elle n'avait produit que 385,832 21

Différence en plus 1,480,543 49

En 1836, émission des obligations à terme, 1,846,000
En 1835, cette émission s'était élevée à 991,500

Différence en plus 854,500

En 1835, l'émission des bons au porteur était de 150,000; en 1836, elle a été portée à 300,000 frs. On avait l'espoir fondé de voir augmenter cette émission, chaque année de 150 à 200,000 fr. sans le discrédit qu'est venu leur donner l'émission des faux billets. Mais la mesure que vient de prendre la Banque d'acquiescer les billets faux, ne peut que faire promptement renaitre la confiance, et les billets retirés de la circulation, on doit l'espérer, pourront bientôt être remplacés.

Il résulte encore de ce rapport que les actionnaires n'ont versé dans la caisse sociale que 600,000 fr. Or, tous les placements qui ont eu lieu depuis l'établissement de la Banque jusqu'à ce jour, s'élevaient à la somme de 4,605,485 90. C'est donc avec des fonds étrangers, c'est à dire, avec des fonds confiés à la Banque, que ces placements ont été faits; c'est là, certes, une preuve de l'immense crédit qui s'attache à cette institution.

Par suite des modifications qui ont été apportées dans le personnel de l'administration, toutes les affaires de la Société se traitent désormais au bureau central. La nomination

de ma chère Marie;... quel joli nom, n'est-il pas vrai, que Marie; vous vous rappelez le vers de lord Byron:

* J'aime de tout mon cœur le doux nom de Marie.

Le père de ma chère Marie, dis-je était un marchand de la Cité un citoyen très honoré, très respecté; il n'est pas, je l'avoue, un des nôtres, mais c'est un homme qui joint de l'estime générale, je puis vous l'assurer; son nom est Scroggins.

Oh! puissance de la mode! se dit à lui-même sir Henri, est-il possible que l'élegant et noble lord Charles Dickson, le miroir de la mode, le rival de Brommel, l'Idole du bon ton et du bon goût, se soit encaillé, qu'il ait épousé, bien réellement épousé Marie Scroggins, fille d'un marchand de la Cité!

Une des choses que je désire le plus vivement, reprit lord Charles, après une légère pause, c'est de voir lady Bruntfield recevoir lady Dickson, et je suis assuré que les manières simples, franches, naïves de ma femme lui plairont tout de suite.

Assurément, répartit avec complaisance sir Henri, ma femme et moi nous serons enchantés de recevoir lady Dickson, puis, reportant ses yeux sur les tablettes. Et sans doute que sa beauté...

Oh! pardonnez-moi, mon cher ami; se hâta de dire lord Charles. Ma femme n'est point ce qu'on appelle une beauté dans le monde; mais elle a du naturel, de la naïveté, un teint de rose, et quelque chose d'aimable, d'enjoué, qui se fait aimer de tous.

C'est apparemment quelque jeune fille bien gauche, bien naïve, sans grâce, sans manières, sans usages; teint de rose veut dire, sans doute, visage rouge, se dit encore à part lui le baronnet, dont la surprise était extrême; et voilà celle dont l'éclatante beauté devait exciter des murmures universels d'admiration aux fêtes d'Almack, la fille d'un lourd et grossier marchand de Thomas Street, élevée au rang de paresse par l'étrange folie d'un homme qui voulait unir son sort à la plus belle et à la plus noble fleur des Trois-Royaumes.

Mais sans doute, dit-il, lorsqu'il put élever la voix, que la lady Dickson est douée à la fois de prudence et d'esprit; et certes, rien n'est de nature à faire sensation dans le monde comme l'assemblage de ces deux qualités.

Oh! oui, pour de la prudence, ma femme, j'ose le dire, en aura, répliqua lord Dickson, dont l'embaras allait croissant; mais à présent, que peut-on exiger d'une jeune fille qui n'a pas encore atteint sa dix-septième année? Quant à l'esprit, je vous dirai entre nous que c'est, à mon avis, une arme bien incommode, bien dangereuse, quand elle se rouvre entre les mains inexpérimentées d'une femme.

d'un quatrième administrateur, dit le rapport, peut être très utile à la Banque, dont les opérations se multiplient chaque jour; elle ne peut que contribuer à la prompte expédition des affaires, et cet avantage s'obtiendra avec un surcroît de dépenses bien minime, puisqu'il ne sera que de 750 frs.

ACTES DU GOUVERNEMENT.

On lit dans le *Moniteur*: Le sieur de Scheppere, substitut du procureur du roi près le tribunal de première instance de Bruxelles; est mis à la retraite.

Le sieur Ruth, procureur du roi près le tribunal de première instance de Neufchâteau, est nommé substitut du procureur du roi près le tribunal de première instance de Bruxelles, en remplacement du sieur de Scheppere.

La formation de la société anonyme dite « agricole de Fras-en-Buissonal lez-St-Sauveur », pour la sucrerie indigène et la trituration des céréales, est autorisée, et ses statuts, tels ont été établis par l'acte prémentionné du 17 novembre dernier et modifiés par celui du 30 janvier dernier, également précité, sont approuvés, sauf quelques modifications.

Par arrêté royal du 20 mars 1837, un brevet d'invention de dix années est accordé au sieur Brohée (N. J.), domicilié à Bruxelles, rue de Ligne, pour le moyen de neutraliser les effets pernicieux des gaz délétères qui s'exhalent des mines.

ETAT CIVIL DE LIEGE, DU 22 MARS.

Naissances: 9 garçons, 2 filles.

Décès: 2 garçons, 1 fille, 4 hommes, 6 femmes, savoir: Simon Jh. Lhonneux, âgé de 34 ans, armurier, rue d'Amay, époux de Me. Anna Dupont. — Marie Elisabeth Tibo, âgée de 41 ans, cuisinière, Place St-Pierre. — Barbe Wathar, âgée de 38 ans, sans profession, faubourg Ste Walburge, épouse d'André Thonard. — Anne Marie Jaminet, âgée de 81 ans, journalière, rue Vert-Bois. — Marie Pirard, âgée de 72 ans, journalière, faubourg St-Gilles, veuve de Lambert Polcée. — Me. Jeanne Doncelles, âgée de 67 ans, domestique, rue des Tanneurs. — Jeanne Gobiet, âgée de 66 ans, journalière, rue Fierreuse, épouse de Jean Treur.

ANNONCES.

BAL le 26 et 27 mars, Fêtes de Pâques, à la grande salle du Moulin, à Herstal, chez BORGUET. 554

On demande UN OUVRIER COMPOSITEUR-TYPOGRAPHE, chez A. REMACLE, imprimeur-libraire, rue Secheval, à VERVIERS. 552

A LOUER TOUT DE SUITE UNE MAISON avec jardin, située à FRAGNEE. S'adresser quai d'Avroy n° 562. 538

HUITRES ANGLAISES chez PARFONDRY, derrière l'Hôtel de Ville.

POISSONS de MER très frais, au Moriane, rue du Stockis.

Nouveaux RIVETS et CABILLAUX, ELIBOTTES, FLOTTES HUITRES ANGLAISES, chez ANDRIEN, rue Souv. Pont.

HUITRES ANGLAISES chez TART, derr. l'Hôtel de Ville.

UN OUVRIER TYPOGRAPHE peut se présenter au bureau de cette feuille.

C'est sans doute un folle et une étourdie, pensa le baronnet. Et continuant à fixer ses regards sur l'important souvenir, il lut la *mission* et la *fidélité*. A peine eût-il achevé ces paroles, que lord Charles, qui semblait souffrir comme le malheureux qui subit la question, outre la honte, de dépit et de colère, arracha le souvenir des mains de son ami, et le jeta dans le feu.

Ciel et terre, monsieur, êtes-vous fou? s'écria sir Henri. D'une voix terrible, et en même temps il se précipita vers le foyer et parvint à retirer le précieux souvenir du milieu de la flamme qui commençait à l'envelopper.

Nous nous dispenserons de raconter la scène scandaleuse qui se passa entre ces deux amis; nous nous contenterons de dire que le lendemain matin, avant le lever de l'aurore, lord Charles Dickson délogea du château sans tambour ni trompette, et sans prendre congé de sir Henri ni de sa femme.

Voilà la nouvelle, s'écria sir Henri, en donnant à lady Bruntfield le *Morning Post*, journal, comme on sait, du bon ton et de la *fashion*, environ trois mois après l'aventure qu'on vient de lire. Quelle faute, quelle sottise commit en se mariant mon pauvre ami lord Dickson! C'est une chose inimaginable; tous ces vieux célibataires qui ont si long temps répugné à se marier, finissent toujours par faire le plus malheureux choix. Et se tournant vers son fils aîné: Pour vous, William, il faudra que vous ayez pris femme avant votre vingt-cinquième année; sinon je vous déshérite; un cœur jeune se plie à souhait, les mêmes sentiments, les mêmes goûts, les mêmes penchants, les mêmes affections, ne peuvent manquer de naître chez deux jeunes époux qui s'aiment tendrement. Un vieux célibataire qui se marie avec une jeune femme est sûr de faire rire tôt ou tard à ses dépens. Vous voyez que lady Dickson a publiquement trouvé qu'elle était l'in de posséder cette précieuse vertu que mon ami exigeait, il y a déjà bien long temps la *fidélité*, car elle vient de se faire enlever par le valet de chambre de mylord. Nous allons partir pour Londres, continua sir Bruntfield, et nous amènerons lord Dickson ici, afin de le soustraire aux sourires moqueurs, aux railleries et aux sarcasmes qui vont pleuvoir sur lui de tous côtés. Comme le dit Peter Teazle dans l'École de la Médisance: le malheur d'un mari est une excellente fortune pour tous les vieux célibataires. Pour un homme vieux, la plus grande de toutes les folies, c'est de se marier avec une jeune femme. (Southern Magazine.)

Je savais bien, reprit Charles, que je vous surprendrais, car je crois que tout le monde sera bien surpris, en effet, quand on apprendra que lord Dickson a pris femme.

Je fais toutes sortes de vœux pour votre bonheur, mon cher lord, répondit sir Henri; et je ne doute point que la femme que vous avez choisie ne soit une très honnête personne, et tout à fait digne de vous. Je suis sûr que lady Bruntfield sera en avance de faire sa connaissance. Ayez la bonté de me pardonner, mon cher ami; il me revient en ce moment dans l'esprit une singulière coïncidence. Vous rappelez-vous qu'un jour je me suis sur mes tablettes les vertus indispensables, que devait posséder celle qui serait destinée à porter votre nom? C'était, si ma mémoire est fidèle, cinq ou six vertus, peu importe. Il m'est arrivé ce matin qu'en feuilletant par hasard dans un vieux carton, ces tablettes, me sont tombées sous la main, et je les ai serrées dans ma poche afin de les montrer à mon fils aîné. C'est en vérité bien extraordinaire; les voici, et, les tirant en même temps de la poche de son habit, il se prépara à les ouvrir.

Depuis quelques instants, lord Dickson avait invisiblement changé de visage, et quoiqu'il s'efforçât de cacher son trouble et son émotion, il semblait souffrir comme un homme dont on vient de sonder la blessure. Il se demanda sur son fauteuil, et saisissant le poker, il en frappait avec les charbons du foyer.

Laissons de côté ces tablettes, dit-il enfin, les hommes multiplient leurs vœux et leurs opinions, à mesure qu'ils avancent en âge; mais un enfant alors, vous le savez, et tout entier à des idées romantiques.

De vous demande pardon, milord; vous n'étiez ni plus romanesque ni plus enfant qu'un autre, répliqua sir Henri, et il ouvrit les tablettes. Voici, continua-t-il, feignant de ne pas s'apercevoir du malaise et du dépit de lord Dickson, les vertus que vous exigez de ma femme: D'abord une haute HAUTE NAISSANCE. Cela est très louable, mon cher ami. Il n'y a rien de tel que cela; et entre nous, je vous avouerai que c'est là un point de discussion entre lady Bruntfield et moi. Elle a pensé que rien n'est honneur comme une médisance. Elle va jus qu'à prétendre qu'une alliance royale ne suffirait pas pour anoblir un bourgeois.

Il est malheureux, se hâta de répondre lord Dickson, que je vous aie choisis pour mon confident dans cette circonstance; le fait est que connaissant les orgueilleux préjugés de tous mes parents, j'ai voulu vous confier le secret de mon mariage à vous plutôt qu'à personne. Le

MAGASIN PLACE-VERTE, N° 780.

M^{me} E. SOMMER a l'honneur d'informer le public que ses magasins sont assortis de QUELQUES MILLE AUNES MOUSSELINE LAINE et CACHE MIRE en dessins les plus nouveaux; SOIRIES EN TOUS GENRES; SCHALS INDOUX et CACHEMIRES LES PLUS RICHES; QUELQUES MILLE SCHALS BROCHES A TOUS PRIX; SCHALS MOUSSELINE LAINE et THIBETS; ÉCHARPES, COLLIERS, FOULARDS, CRAVATES EN GRANDES QUANTITÉS. Quelques centaines pièces de Coton à tous prix; idem, lingelines et cotonnettes; grand assortiment de bonneteries; quelques mille paires gants de soie, depuis fr. 1-25, etc., etc.

On trouve chez elle le plus grand choix et les prix les plus avantageux.

Ayant constamment une personne de sa maison sur la place de Paris, pour les achats, elle est à même d'offrir toujours au public les articles nouveaux à mesure qu'ils paraissent.

DEUX QUARTIERS INDÉPENDANS A LOUER présentement, ainsi qu'un JARDIN, pour l'époque de Mars prochain, à Ste.-Claire, n° 130.

A LOUER POUR LE 24 JUIN, UNE MAISON, RUE DE L'UNIVERSITÉ, N° 2, A GAUCHE, EN VENANT DU PONT DE LA BOVÉRIE.

Au même n°, CHIEN D'ARRÊT A VENDRE.

A LOUER POUR LE 24 JUIN PROCHAIN, UNE MAISON, COTÉE 391, SITUÉE RUE DES RAVETS, Près de la rue Neuve, derrière le Palais, Occupée par M. le président Franssen. S'adresser rue des Célestines, n° 675 ter.

On fait savoir qu'en vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil de première instance, séant à Liège, en date du dix décembre mil huit cent trente quatre, dûment enregistré, et des ensuivis,

Les héritiers de Vincent Demeuse feront procéder, le trois avril 1837, à deux heures après midi, devant M. OPHOVEN, juge de paix pour les quartiers de l'Est et du Nord de la ville de Liège, en son bureau, rue Neuve, derrière le Palais, n° 443, par le ministère de maître BOULANGER, notaire, à la

VENTE AUX ENCHÈRES

IMMEUBLES ET RENTES,

Composant les 4^{me}, 7^{me}, 8^{me} et 11^{me} lots, désignés au cahier des charges, et qui n'avaient pas été adjugés à la vente des autres lots, qui a eu lieu sous la date du 26 février 1835, à cause des oppositions qui étaient survenues relativement aux dits lots.

Ces lots consistent en ce qui suit; savoir :

1^{re} Une PIÈCE DE TERRE, contenant 20 ares 95 centiares, située au lieu dit Wez, commune de Grivegnée, aboutissant au chemin qui de Wez conduit à la route d'Aix-la-Chapelle, désignée au plan cadastral sous le n° 764, section C.

2^e Une HOUBLONNIÈRE garnie de ses perches, située en Jondry, près de la rivière d'Ourthe, commune de Grivegnée, désignée au plan cadastral sous le n° 1255, section C.

3^e Un TERRAIN, contenant 48 ares et plus, situé en Jondry, commune de Grivegnée, désigné au plan cadastral sous les n° 1266 et 1267, section C.

4^e Une RENTE de 86 francs, échéant le 1^{er} mars, constituée libre de retenue, rachetable au 25^eme denier, due par M. de Bassompierre pour partie du prix d'immeuble par lui acquis, situé au lieu dit Wez, commune de Grivegnée.

Il est ajouté à ce lot, pour en faire partie, les PORTIONS DE RENTES suivantes, provenues aux héritiers Demeuse par suite des rachats qu'ils ont fait de plus fortes rentes dont ils étaient co débiteurs :

1^{re} Une de 176 litres 59 centilitres, ou cinq setiers trois quarts;

2^e Une de 115 litres 19 centilitres, ou trois setiers trois quarts;

3^e Une de 107 litres 50 centilitres, ou trois setiers et demi;

4^e Ensemble un muid 5 setiers d'épeautre, dues par la veuve Jean Henri Hanquet, à Grivegnée.

5^e Une de 276 litres 41 centilitres, ou un muid un setier, et une de 337 litres 84 centilitres, ou un muid trois setiers, ensemble deux muids quatre setiers épeautre, due par Toussein Kettin, à Grivegnée.

On peut prendre, dès à présent, connaissance des conditions de la vente et des titres au bureau du juge de paix susdit et en l'étude dudit notaire BOULANGER, rue Hors Château, n° 448.

FOIRE A HERSTAL,

MARDI DE PAQUES 28 MARS, 20 frs. à celui qui vendra le plus beau cheval, 10 frs. à celui qui amènera le plus de vaches, 10 frs. à celui qui amènera le plus de cochons. Après dîner mat de cognac.

VENTE POUR SORTIR D'INDIVISION, D'UN BIEN, SITUÉ A ANS, PRÈS DE L'ÉGLISE.

LE LUNDI, 3 AVRIL 1837, à 3 heures après-midi, chez M. FALISE, enseigne de MARENGO, à ANS, le notaire SERVAIS, de Liège, vendra publiquement,

UNE BONNE MAISON, cotée 361, située à Ans, en lieu, dit Haut Tige, avec un BEAU CARRÉ DE JARDIN, y contigu. L'étendue de ce terrain sur la voirie le rend très propre à de nouvelles constructions, dont l'emplacement serait fort avantageux, pour le commerce. La vente offre les sûretés convenables et des facilités de paiement. S'adresser au notaire SERVAIS, place derrière le Spectacle, n° 857.

L'OBSERVATEUR, JOURNAL QUOTIDIEN.

BRUXELLES, RUE DE LA MADELEINE, N° 51.

Mode de publication. — L'Observateur depuis le mois de janvier dernier publie chaque jour deux éditions. L'édition du matin est distribuée à Bruxelles vers 7 heures, et contient les nouvelles et le cours de la bourse de Paris de l'avant-veille, les séances des chambres législatives de la veille, les nouvelles de Bruxelles de la soirée et le cours du Lloyd de la veille. — L'édition du soir est distribuée à Bruxelles vers 5 heures et demie, et contient, outre ce qui se trouve déjà dans l'édition du matin, les nouvelles et le cours de la bourse de Paris de la veille, les nouvelles des provinces arrivées le matin, les nouvelles de Bruxelles de la journée et le cours de la Bourse de l'après-dînée.

Conditions de l'abonnement. — A Bruxelles, pour un an 60 fr.; pour trois mois 15 fr. — Dans les provinces, pour un an 68 fr.; pour trois mois, 17 fr. — Dans les pays étrangers, pour un an, 80 fr.; pour trois mois, 20 fr. — Tout abonnement pris pour l'année, ou pris seulement pour trois mois et continué ensuite de trimestre en trimestre, de manière à avoir duré un an, donnera droit au 1^{er} janvier 1838, à une part dans les bénéfices que pourra rapporter à cette époque la publication du journal. L'abonnement pris pour l'année, se paie par quart de trimestre en trimestre. — Celui qui s'abonne pour l'année, peut à la fin de chaque trimestre renoncer à son abonnement. — En prenant 5 abonnements à la fois, on obtient une remise de 20 p. c. — Les abonnés à l'année jouissent d'une remise de 25 p. c. sur le prix de leurs annonces. — Le prix de l'abonnement ne peut être augmenté; les pertes sont supportées par les actionnaires du journal; les bénéfices sont répartis entre les abonnés et les actionnaires. — L'impôt du timbre absorbant 45 p. c. des frais d'une feuille quotidienne du format de l'Observateur, il fallait pour diminuer le prix de l'abonnement, subordonner cette diminution au succès du journal. C'est ce que les propriétaires de l'Observateur ont fait en abandonnant aux abonnés une part des bénéfices. Une diminution immédiate et non subordonnée à la réussite de l'entreprise, aurait nécessité l'adoption d'un format moins grand, et le journal n'aurait plus offert la même variété, la même abondance de matières. Diminuer le prix de l'abonnement sans diminuer le format du journal, tel a été le but des propriétaires de l'Observateur.

Politique du journal. — Maintien et consolidation de l'indépendance nationale. — La constitution, toute la constitution, rien de plus, rien de moins. — Gouvernement du pays dans le seul intérêt du pays, puissance de laquelle toutes les puissances de l'état émanent et relèvent. — Egal respect des droits de tous, de ceux du pouvoir comme de ceux de la nation. — Séparation de l'église et de l'état. — Réforme de la loi électorale. — Indépendance de la province et de la commune dans la sphère des intérêts provinciaux et communaux. — Liberté du commerce et de l'industrie; application du principe de l'association à toutes les industries dont le progrès et le développement réclament cette application, guerre à l'agiotage et à toute tentative de monopole industriel. — Voilà en peu de mots, la politique et le but de l'Observateur.

L'Observateur publie tous les jours un feuillet. La rédaction du journal est exclusivement confiée à des écrivains belges.

ADMINISTRATION COMMUNALE. — AVIS.

Le sieur André Caré demande l'autorisation d'établir une briqueterie temporaire sur une parcelle de terrain dont il est propriétaire, située à Longdoz, et portant au cadastre le n° 624.

On peut former opposition à ladite demande dans le délai de quinze jours, en s'adressant par écrit à l'administration communale.

Liège, le 20 mars 1837.

VENTE

D'UNE

PIÈCE DE TERRE,

SILUÉE EN DROIXHE.

VENDREDI, 24 MARS 1837, à 2 heures de relevée, LE NOTAIRE BIAR, VENDRA PUBLIQUEMENT,

EN SON ÉTUDE, RUE VINAVE D'ILE, N° 43, A LIÈGE,

UNE PIÈCE DE PRÉ,

Contenant environ 5 verges grandes, située en Droixhe, lez Liège, et joignant à la veuve Piron et à l'ex Chanoiné Closou.

S'adresser pour connaître les conditions de la vente audit M^r BIAR.

MAISON A VENDRE,

QUAI DE LA SAUVENIÈRE,

AVEC FACILITÉ DE PAIEMENT.

S'adresser rue du Pont d'He, n° 32.

BOURSES.

PARIS, LE 21 MARS.

Table of Paris market data including Cinq pour cent, Trois pour cent, Act. de la B. de Fr., Napl. Cert. Falc., Esp. Ardoin 1834, Esp. D. diff. s. int., Dt. pas. s. int., Belgiq. Empr. 1832, Banque de Belg., etc.

LONDRES, LE 20 MARS.

Table of London market data including 3 1/2 consolidés, Bel. em. 1832 C. D., Holl. Dette active, Portugais, 5 p. c., Id. 3 p. c., Espagne. Cortés., Différées., Passives., Russie., Brésil. Empr. 1834., etc.

AMSTERDAM, LE 21 MARS.

Table of Amsterdam market data including Holl. Dette active, Dito 2 1/2, Différées., Billet de change, Syndic. d'amort., 3 1/2, Soc. de comm. F.-B. nouvelle, Russie, H. et C., 1829, 5, Inscr. au gr. livre, Certif. à Amst., Pologne, L. n. 300f., Lots de Rd. 50 f., Espagne, E. Ard., Dito grd., Dette différ. anc., nouv., passive, Autriche. Métal. 5., etc.

ANVERS, LE 22 MARS.

Table of Antwerp market data including Anvers. Det. activ., Det. différ., Emp. de 48 mill., Holl. Dette active, Rente remboursab., AUTRICHE. Métall., Lots de fl. 100., de fl. 250., de fl. 500., Polog. Lots fl. 300., fl. 500., BRÉSIL. E. à T. 1834, ESPAG. Empr. 1834, D. diff. 1834, D. p. 1834, Dette diff., ANVERS. Cert. Falc., ANVERS. Lev. 1832, à An. 1834., CHANGES, Amst., c. jours., Rotterdam, Idem., Paris, Idem., 2 mois., Lond. p. Estr. c. j., 2 mois., Ham. p. 40 HB. c. j., 2 mois., Bruxelles et Gand., etc.

BRUXELLES, LE 22 MARS.

Table of Brussels market data including COURS, Emp. Rotsch., Fin cour., Pr. 4 m. d. t., 1836, 4 p., Fin cour., pr. 1 m. d. t., Dette activ. 2 1/2, E. de la ville 1832, Dette active holl., Rente domaniale, BRÉSIL 1834., AUTRICHE. Métal., ROME. 1832., NAPLES. Falconnet., Banque Tav., PORT. Dona Maria, ESPAG. Ard. 1834., Fin cour., gros-pièces., pr. 4 m. d. t., différé 1834., anc., dette passive., ACTIONS, Act. Société Gén., Act. de la S. de C., Act. la B. de B., Act. C. Sam. et O., Act. des Hauts-F., Act. Charb. Flenu, Act. Banq. fonc., Act. Ch. H. et W., Act. Ch. Sclessin, Act. Entr. Indust., Act. Ch. Lev. du E., Act. S. d'Ougrée., Act. S. Sars-Lonch., Act. Che. de fer., Act. S. de Vennes., Act. bat. à V. Anv., Act. S. St. Léona., Act. S. Chateau., Act. S. Verrières., Act. Ecl. gaz. rés., Act. S. Raffinerie., Act. Verr. Charl., Act. Expl. l'Espèr., Act. des Brasserie., Act. Librairie H., Act. Typogr. W., Act. Fabr. de fer., Act. Mutual. ind., Act. C. de Bruges., Act. H. F. Monc., etc.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 22 MARS.

Le koff belge Diana, v. de Hull, ch. de manufactures. — Le koff norvrien Hoffnung, v. d'Emdeca, ch. d'orge. — La goelette anglaise Charlotte, v. d'Otende.

H. LIGNAC, Imp. du Journal, n° 622, rue du Pot d'Or, à Liège.